L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI MATIN, 11 JANVIER.

FEUILLETON.

LE BEAU SOLIGNAC.

PAR JULES CLARETIE.

XIII—(Suite.)

Andréina prit Agostino par le poignet et le serrant violemment :

—N'est-ce pas, dit-elle avec une expression de colère soudaine, n'est-ce pas, tu as remarqué, comme moi, son regard, son sourire, lorsqu'il a étreint dans ses bras cette femme que le feu allait dévorer? Ah! je n'étais donc pas folle! J'avais bien vu! J'avais bien deviné! Il l'aime! Tu crois, tu sais qu'il l'aime?

—Non, en vérité, je n'en sais rien, répondit le marquis dont les lèvres reprenaient leur sourire ironique. Mais je sais qu'aujourd'hui même, cette après-midi aux Tuileries, la comtesse s'est longuement promenée au bras du beau colonel. Je sais qu'on a presque entouré ce couple souriant et qui passait, superbe. Je sais que l'aventure du ministère fait grand bruit dans ce monde romanesque et vide auquel il faut, chaque jour, la pâture d'un scandale ou d'un drame! Je sais encore que, il y a quelques heures, oui, aujourd'hui même, à la promenade, je me suis fait présenter à Mme de Farges par l'homme qui devait m'ouvrir les salons de la comtesse,—c'est Saint-Clair,—et qu'après m'avoir accueilli avec son sourire charmant et son irrésistible amabilité, j'ai vu cette femme se pencher vers le colonel et lui demander qui j'étais, ce que je fais et quelle est ma vie. Entends-tu cela Andréina? C'est lui qu'elle a interrogé! C'est à l'ami du commandant Rivière qu'elle a demandé ce qu'elle doit penser du marquis d'Olona! La porte de l'hôtel de Farges m'est ouverte, et sur le seuil, je trouve debout et menaçant,—qui? Solignac! Au moment où je vais faire le premier pas vers la fortune reconquise, vers mon existence refaite, vers cette femme qui résume tout cela, et dont je veux me faire aimer ou que je veux séduire s'il le faut (et Agostino eut un geste d'une audace sinistre, le geste de Lovelace défiant Clarisse), à cette heure où le but est là dès les premiers mots que j'échange avec elle, dès la première tentative, dès la première minute, Solignac se dresse devant moi et me brave! Solignac encore! Solignac toujours! Voilà ce que je sais, ma sœur, voilà ce qui me mord au côté gauche, ce qui me crispe les poings et ce qui pousse ma main vers une arme quelconque. Comprends-tu cela? Vois-tu ma rage? La devines-tu? La sens-tu? Et comme ce Solignac est le danger vivant, comme il me disputerait cette conquête, ce rêve, ce monde de joie,—non le cœur de cette femme, que m'importe! mais sa fortune,—eh bien! les Ciampi sont des Ciampi et on sait chez nous comment on se débarrasse d'un rival et comment on écarte un danger!

—Encore! dit Andréina. Tu songes encore à le frapper!

—Eh! folle que tu es, s'écria Ciampi, je te dis que ton amant pense à une autre!... Est-ce bien à toi de le défendre? Aide-moi plutôt à le briser!

—Je t'aime, fit Andréina avec une expression profonde, presque déchirante. S'il l'aimait, cette comtesse, ce serait infâme! Mais je te défendrais de le toucher, entends-tu, et pour t'empêcher d'arriver jusqu'à lui, je te labourerais le visage avec mes ongles!

Agostino se mit à rire.

—Allons, je vois que tu n'es pas jalouse, dit-il.

—Moi?... Si, je suis jalouse! Ah! si ce que tu me dis était vrai, tu verrais, Agostino! Ce ne serait pas lui que je frapperais, ce serait elle; elle ou moi! ajouta la jeune femme d'un ton sombre.

—Toi?

—Pourquoi pas?

—Quelle folie! On se venge et l'on ne meurt point!

—Ah! dit Andréina avec un ton de volupté douloureuse et sublime, quand on a été aimée, quand on a bu la coupe pleine, quand on a rencontré, dans la vie, l'étincelle de joie, la minute d'oubli que cette vie misérable peut donner, quand on n'a plus à connaître que l'amertume d'une liqueur d'abord enivrante, quand tout est dit, tout est fini, tout est mort, on n'a plus, je te le jure, qu'à mourir soi-même et à s'endormir en savourant encore la douceur des rêves envolés!

—Tu me reprochais tout à l'heure d'être faible, dit Agostino en ricanant à demi, je vais te dire maintenant que tu es lâche!

—Lâche, parce que je rêve la mort?

—Oui, venge-toi, te dis-je, mais ne meurs pas!

—Me venger, sur qui?

—Sur lui, s'il te trahit!

—Lui!... lui!... répéta Andréina.

Et elle fermait les yeux comme pour évoquer une vision qui s'échappait.

—Lui!

Elle secoua brusquement la tête, darda sur Ciampi ses yeux brillants et dit d'un ton sec:

—Rends-moi un service.

—Lequel?

—Un service de chimiste, puisque tu connais cet art-là!...

Elle sourit d'un air bizarre, songeant sans doute à la traite falsifiée par le marquis.

—Que veux-tu? Demande! fit Agostino.

—Ecoute, dit-elle; un jour l'empereur demanda au docteur Cabanis, mort l'an dernier, un peu de ce poison que le savant avait déjà enfermé pour Condorcet dans le chaton d'une bague. Avec ce poison, qu'il porte constamment à son doigt, Napoléon est heureux: il peut braver le sort. Un être humain qui se trouve maître de sa destinée, passe, le front haut, à travers le monde. On se moque bien de la vie quand à toute heure on peut s'en affranchir!

—Eh bien? fit Agostino.

—Eh bien, ce que Cabanis a fait pour Condorcet et pour l'empereur, je désire que tu le fasses pour moi!

—Tu veux du poison?

—Oui, un poison foudroyant, qui ne pardonne point et qui ne fasse pas souffrir, un poison qui ne me quitte jamais, qui soit toujours là, à la portée de mes lèvres, et qui me permette, entends-tu, Agostino, de me soustraire à un péril, s'il le faut, ou de me livrer à quelque vengeance, si je le désire!

—Ce poison, tu l'auras, répondit le marquis.

Andréina détacha de l'annulaire de sa main gauche une bague ornée d'une grosse turquoise et la tendant à son frère :

—Tiens, dit-elle, le chaton de cette bague s'ouvre et peut contenir ce que je te réclame. Quand m'apporteras-tu cela?

—Demain. Et le poison qui sera là est de ceux qui donnent, avec la mort, l'ivresse des rêves heureux! Il y a comme de la volupté dans sa puissance meurtrière!

—Tant mieux, c'est ce que je veux. Merci, Agostino!

Elle lui tendit la main, d'un mouvement brusque et franc, et il sentit sur ses doigts l'étreinte nerveuse de ces doigts de femme.

—A demain, dit-elle ensuite, d'un ton qui signifiait avec netteté : Maintenant, restons-en là!

Agostino ne laissa pas échapper une telle nuance.

—Je vois, fit-il, qu'une minute encore, et je deviendrais importun!

La nuit était descendue peu à peu sur les arbres du jardin, jetant son ombre sous les grandes allées noires, et elle pénétrait, couvrant les objets comme d'une brume indistincte, dans le salon où se tenaient le frère et la sœur.

Au moment où Andréina sonna un valet pour demander une lampe, Agostino chercha son chapeau qu'il avait laissé sur un meuble et dit, en revenant vers la jeune femme :

—A demain.

—C'est convenu?

—C'est juré.

Il allait s'éloigner, lorsque revenant tout à coup sur ses pas, d'un mouvement brusque et avec un ton de menace soudaine qui surprit Andréina et la fit légèrement frissonner :

—Je devine que tu attends cet homme. Eh bien, dis-lui qu'il se méfie, en sortant de chez toi, des mauvaises rencontres. Il gêne trop de gens en ce monde pour qu'il ne lui arrive pas malheur quelque jour.

Toute résolue qu'elle était, Mlle d'Olona ne put s'empêcher d'avoir un moment d'angoisse lorsque le marquis fut parti. Ciampi était de ces hommes qui ne raisonnent point avec leurs haines.

—Il n'a pas d'autre préoccupation, en vérité, que d'écarter Henri de sa route, songeait Andréina. Je l'ai bien vu. Comme il le déteste! Comme il souhaite qu'il disparaisse! Sa pensée revenait là, invinciblement, comme vers une idée fixe!

Le marquis avait deviné juste. Elle attendait le colonel. Solignac, qui avait, en effet, passé une partie de l'après-midi aux Tuileries, causant avec Louise de Farges et se laissant doucement gagner par le charme pénétrant de la *petite comtesse*, se rendait près d'Andréina avec une sorte d'ennui, et cet ennui ou cette lassitude, chose étrange, ressemblait à du remords.

Le hasard, qui joue le rôle le plus important dans les affaires humaines, avait voulu, pour le dépit du colonel, que l'hôtel de la comtesse de Farges fût attenant à la demeure qu'avait louée rue du Mont-Blanc, Mlle d'Olona. Ce simple rapprochement irritait le beau Solignac. Il lui semblait qu'il y avait dans cette promiscuité quelque chose de vraiment sacrilége. A moins que le destin n'eût souhaité présenter là une vivante antithèse: l'aventure et la passion respirant à quelques pas de la grâce honnête et de la vertu souriante.

—Une seule muraille les sépare, songeait le colonel, il y a un monde entre ces deux femmes!

Sans doute, Andréina était bien captivante et bien belle, avec son corps souple, ardent, et qui faisait craquer les vêtements qui le serraient; la flamme vive des yeux embrasés de l'Italienne avait coulé dans les veines de Solignac comme une infiltration brûlante. Mais combien cette savoureuse Napolitaine, avec ses séductions de torpille paraissait vulgaire, malgré son charme exquis, à côté de cette blonde comtesse qui se contentait de lever les yeux et qui enveloppait d'une sorte de rayon électrique celui qu'elle regardait, femme toute d'attraction qui enivrait les lèvres, qui souriait et qui captivait, comme plaisent, par un je ne sais quoi d'inexplicable et parfois d'impondérable, ces choses vagues et puissantes, les regards pleins d'effluves, les caresses et les parfums.

Martial Castoret avait remarqué que son colonel, son ami, son frère de lait était, en s'habillant pour se rendre chez Mlle d'Olona, plus agité que de coutume. Solignac, si gai d'ordinaire et supportant la vie en la bafouant, était soucieux et presque sombre.

—La femme brune! La femme brune! répétait Castoret, en hochant la tête selon sa coutume.

Le hussard était toujours sous le coup de la prédiction de Mlle Lenormand. Elle lui revenait, de temps à autre, à l'esprit comme se dresserait un fantôme.

—Ma pauvre Catissou,—disait-il à Catherine Magnac, la nièce du curé, à laquelle il avait promis le mariage, souhaite, ma pauvre Catissou, que le colonel ne risque point aussi facilement sa peau et la mienne! Le coup qui le tuera me tuera, c'est écrit. Et je ne pourrai t'épouser que si le colonel épargne ses jours!

Castoret n'était donc pas sans inquiétude de voir Solignac un peu inquiet.

—Entre nous, lui dit-il, tandis que le colonel achevait de boutonner son gilet, il y a de l'orage dans l'air, n'est-ce pas, colonel?

—Qui t'a dit cela? fit Solignac en regardant son ordonnance.

—Personne, je devine.

—Alors tu devines mal. Donne-moi ma lévite. Bien. Qu'as-tu encore?

Castoret, grand, sec, maigre et anguleux, les oreilles écartées de la tête, mais à demi cachées sous les grosses cadenettes qui lui tombaient du front,—un front allongé comme tous les crânes limousins,—Martial Castoret passait ses doigts noueux sur ses longues moustaches rousses que des grains de plomb, placés aux extrémités, selon la mode de certains soldats, faisaient tomber droites et roides le long des joues creuses.

—Voyons, lui dit Solignac, qu'est-ce que tu as?

—Rien. Une idée comme ça. Une sottise, si vous voulez. Mais chaque fois que je vous vois aller chez cette... dame... Eh! bien, il me semble que j'aimerais mieux, mon colonel, vous voir charger une redoute!

—Ce qui prouve que tu n'as pas l'humeur aventureuse et le tempérament romanesque, mon bon Castoret!

Castoret caressait toujours sa moustache rude.

—Qui sait? fit-il.

—Ah bah!.... Les amours?....

(*A continuer.*)

A nos Abonnés des campagnes

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix de l'abonnement.

EDITION HEBDOMADAIRE DE *L'ABEILLE*

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'*Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts. le numéro.

Taux du port de lettres, etc., pour les Etats-Unis.

Voici les taux du port des lettres, etc., pour les Etats-Unis.

N. B.—Tout ce que transporte la malle (excepté les journaux envoyés à des abonnés, d'un bureau de publication connu) doit être affranchi d'avance par des timbres.

Une lettre sur laquelle un port est payé en plein, mais sur laquelle un port additionnel peut être exigé, sera expédié lorsqu'elle aura été déposée à un bureau de poste, mais il sera dit sur la lettre que le reste du port devra être perçu sur livraison. Si le port n'est point payé ou si moins qu'un port plein est payé, la lettre sera envoyée au bureau où sont déposées les lettres non réclamées. Si, par inadvertance, elle arrive à destination, elle paiera, sur livraison, le double du port. "Un port plein signifie trois cents."

Dans les grandes villes, dans les districts qui touchent à de grands centres de population et ayant deux (ou davantage) bureaux de poste à une distance de trois milles l'un de l'autre, toute lettre déposée à l'un de ces bureaux et adressée à une localité dans les limites de livraison d'un autre de ces bureaux, laquelle lettre aura été affranchie par inadvertance par le paiement du port local seulement, pourra être expédié, mais le reste du port devra être perçu sur livraison.

Si des articles qui doivent payer différents taux de port sont envoyés dans un seul paquet, le taux le plus élevé devra être payé sur tout le paquet, mais deux (ou davantage) différents articles devant payer le même port peuvent être envoyés dans le même paquet sur paiement de ce taux sur le paquet entier.

Les articles suivants sont exclus des malles: les liquides, les poisons, le verre les matières explosives; les livres, les brochures, les tableaux et autres publications obscènes ou indécentes: toutes lettres sur les enveloppes desquelles et toutes les cartes postales sur lesquelles des épithètes grossières sont écrites, imprimées ou gravées, sur lesquelles des devises déloyales sont imprimées ou gravées; tous les articles qui, par leur forme ou leur nature, sont susceptibles de détruire, défigurer ou mutiler le contenu des sacs de la malle ou toute personne employée au service de la poste.

Il n'est pas permis aux maîtres de poste de faire crédit ni de faire une livraison avant que tout le port soit payé.

Première classe.

Sur les lettres, les paquets cachetés, écritures ou écritures partielles (excepté les manuscrits de livres et les épreuves corrigées passant des auteurs aux éditeurs et excepté les lettres locales); sur tous les imprimés marqués de manière à donner des informations autres que celles données par les imprimés primitifs, (excepté la correction d'erreurs typographiques); sur toutes choses ne devant pas payer le port de lettres mais qui sont enveloppés ou attachées de telle sorte que les maîtres de poste ne peuvent les examiner sans en détruire l'enveloppe; sur tous les journaux, magazines et revues envoyés, par les éditeurs aux abonnés et renfermant quelque chose autre que des suppléments bona fide, des comptes ou des reçus d'abonnement; sur tous les paquets ne devant pas payer de port mais dans lesquels sont cachées des lettres, &c., qui doivent payer le port—3 cents pour chaque demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les lettres locales déposées à des bureaux où la livraison est gratuite, par des porteurs, n'est pas établie, un cent par demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Deuxième classe.

N. B.—Cette classe comprend tous les journaux, magasins et revues imprimés et émis à des époques annoncées, d'un bureau de publication connu, adressés à des abonnés réguliers.

Affranchissement.

Sec. 5. Qu'à partir du 1er janvier 1875 sur tous les journaux et publications périodiques expédiés, par la malle, d'un bureau connu ou d'une agence de nouvelles, et adressés à des abonnés réguliers ou des agents de nouvelles, le port sera comme suit : sur les journaux et les publications périodiques paraissant toutes les semaines et plus souvent, deux cents par livre et une fraction de livre: moins souvent, trois cents par livre et une fraction de livre—pourvu que rien dans la présente loi ne soit interprété de manière à changer ou amender la section 99 de la loi intitulée "loi pour reviser, consolider et amender les lois qui ont trait au département du bureau de poste", et approuvée le 8 juin 1872.

Sec. 6. Qu'à dater du 1er janvier 1875 sur réception des dits journaux et publications périodiques au bureau de poste, ils seront posés ensemble et le port en sera payé par un timbre spécial adhérent qui sera fourni par le maître de poste-général, lequel timbre sera apposé au dit paquet ou au sac qui le contiendra, ou sur un memorandum constatant le dit paiement, ou autrement, ainsi que décidera le maître de poste général.

Sec. 7. Que les journaux dont un exemplaire à chaque abonné résidant dans les limites du comté où le dit journal est imprimé et publié en partie ou en totalité, passeront franc de port, mais les dits journaux ne seront pas livrés au bureau de porteurs de lettres ni ne seront distribués par les porteurs, à moins de paiement de port ainsi que l'exige la loi.

Troisième Classe.

Tout ce qui appartient à la troisième classe doit être payé d'avance et en plein.

N. B.—Le paiement doit se faire, d'avance, en timbres, et le poids ne doit pas excéder celui que prescrit la loi, (c'est-à-dire, quatre livres.) Les paquets pesant plus que le poids prescrit ne passeront point par la malle.

Sur les brochures, les publications faites de temps en temps, les journaux, revues et magasins passagers; les petites affiches, les affiches, les feuilles de musique, les circulaires non cachetées, les prospectus, les manuscrits de livres et les épreuves, les cartes imprimées, les mappes, les lithographies, les impressions, les lithographies chromo, les gravures, les semences, les boutures, les bulbes, les racines—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des deux paquets est limité à quatre livres.

Sur les livres—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les circulaires non cachetées, les journaux passagers ou adressés à des abonnés réguliers—excepté les journaux hebdomadaires, qui peuvent être livrés aux abonnés sur paiement, d'avance, de taux trimestriels réguliers, et sur les publications périodiques dont le poids n'excède pas deux onces—quand ces journaux, etc., sont déposés à un bureau de porteurs de lettres, pour livraison par le bureau ou ses porteurs—1 cent chacun.

Sur les publications périodiques de deux livres, quand elles sont déposées à un bureau de porteurs de lettres pour livraison par le bureau ou par des porteurs: 2 cents chacun.

VAPEURS.

LA COTE DU LAC.
Pour l'hiver.
Steamer de la malle des Etats-Unis.
Entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington.
Le beau steamer,
CAMELIA.
Transportant la malle des Etats-Unis, fin marcheur et à basse pression,
capitaine Wm. Hannover,
partira, ainsi qu'il est dit ci-dessous, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. RETOUR: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin; Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.
Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.
Il y a un restaurant à bord du steamer.
C. M. SORIA.
22 avril75—1an Au No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.
Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.
Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.
Le bateau à vapeur
NATCHEZ,
T. P. Leathers, capitaine,
J. F. Muse, commis.
Se raliant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JNO. JANNEY, 117 Commune et HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.
Le soussigné prend le fret et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.
W. B. BROCKETT, agent,
18sept— Au No 38 de la rue des Magasins.

Attakapas et Atchafalaya.
Ligne du Tèche, de Walker & Lyon.
Pour Simsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya, du Bayou Chêne, de Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeanneretto, la Nlle-Ibérie, Fausse Pointe, St-Martinville et tous les débarcadères du Bayou Tèche. Les bateaux à vapeur, d'un faible tirant d'eau,
CLARKSVILLE.
Capitaine, Abe Smith, commis, Frank Greig, part SAMEDI, 8 janvier, à 5 heures P. M.)
IDA,
Capitaine, T. R. Muggah, commis, Fred. H. Buck, part MERCREDI, 5 janvier, à heures P. M.
Le frêt et tout ce qui a rapport aux habitations seront l'objet d'une attention particulière. Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à
HITE & CARLIN,
18déc—1m No 3 de la rue Tchoupitoulas.

Opelousas.
Paquebot régulier des Opelousas.
Départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.
Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
TRENTON,
E. QUATREVAUX, capitaine,
H. MOLAISON et S. DERBES, commis.
Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
JAMES M. DOWLING,
28sept—1m No 25 de la rue Decatur.

OPELOUSAS.
Départ régulier tous les Mardis à 5 h.
Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.
BERTHA.
H. H. Broad, capitaine
T. Jobin, commis.
Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du fret et des passagers pour tous les attérages du Bayou des Glaises, lesquels sont en jonction avec le bateau A, Minnie de Simmsport.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
BRITTON & EPPLER,
No 106 de la rue de la Commune.
Tout frôt pour le Bayou des Glaises sera décharqué à Simmsport ou Big Bend Landing.
5 aout.—

POUR LES OPELOUSAS.
Départ, tous les Mercredis, à 5 h. P. M.
Pour Washington, Port Barre, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
FLETA,
C. C. Picket, capitaine.
A. Meynier, commis.
Il prendra du fret et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaises, et Bayou Boeuf ainsi que du fret pour la Côte.
Le frêt du Bayou des Glaises sera débarqué à Simmsport et à Big Bend.
Le frêt du Bayou Bœuf sera débarqué à Washington.
26 nov.

Paquebot hebdomadaire et indépendant des Opelousas.
Départ tous les MERCREDIS à 5 h. P. M.
Pour Washington, Port Barre, Churchville, Atchafalaya, Simsport, Big Bend Landing, Old River et tous les points intermédiaires.
Le bateau à vapeur
ST. MARY,
d'un faible tirant d'eau
Capitaine F. Frobet, commis J. B. Schmidt, partira tous les MERCREDIS à 5 heures P. M. Connaissements jusqu'au Bayou Bœuf. Le frêt du Bayou des Glaises sera débarqué à Simmsport ou Big Bend Landing. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
HITE & CARLIN,
No. 3, de la rue Tchoupitoulas.
16 déc—

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.
Jour de départ, tous les samedis, à 5 P. M.
Pour Port de Russey, Barbin, Norma, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires. Le bateau à vapeur
BART ABLE.
R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, commis.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
N. M. CARTER, 33 rue du Camp.
HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.
BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune.
ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.
8 déc—

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.
Le bateau à vapeur
LESLIE TAYLOR,
Capitaine Allen Jumel, M. Kennison, commis, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS à midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira, de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.
Ce bateau prendra du frêt à un tarif aussi bas que n'importe quel bateau sur cette ligne.
12 mai—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Baton-Rouge.
Départ tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et VENDREDIS, à 10 h. A. M.
Le nouveau bateau à vapeur
E. L. HODGE,
Capitaine JAS. P. McILROY.
Il descend tous les DIMANCHES et MERCREDIS le jour. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANCON,
22juil—1m No 20 de la rue du Canal.

Paquebot de la Nouvelle-Orléans et de Donaldsonville
Départ de la N.O.: Le Samedi, à 10 A. M. Le Lundi, Le MERCREDI, à midi.
Départ de Donaldsonville: Le Dimanche à 5 A. M. Le Mardi, à 5 h. A. M. Le JEUDI, à 5 h. A. M.
Le bateau à vapeur
SAINT JOHN,
Capitaine, F. BERGERON;
J. C. BERGERON, (Commis
Commis. E. LEBLANC.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANCON, agent,
29 oct— No 30 de la rue Conti.

La Côte Donaldsonville et Bayou Lafourche.
Le rapide et sûr bateau à passagers.
ROBT. YOUNG,
W. H. Daniel, Capt.
J. M. Daniel et F. Dalferes, commis.
Partira tous les SAMEDIS à 5 heures P. M., et tous les MERCREDIS à midi.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
A. HITE & CARLIN, agents,
18nov—1m No 3 rue Tchoupitoulas.

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.
Deux fois la semaine. Pour la côte et Lafourche. Le bateau à vapeur
HENRY TETE,
Capitaine Jos. Aucoin,
M. H. Landry, Commis.
Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 P. M. et tous les VENDREDIS à 10 A. M.
Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES matin, il descendra la côte le jour.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
R. RIVET et P. CHARLET,
16 juillet—1an 9 rue Conti.

Pour la Côte au-dessus de la ville.
La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent et le White Hall Saw Mill.—Trois fois par semaine.—Le bateau à vapeur
MARY IDA.
Capitaine J. A. Ruiz; commis E. M. Valette.
Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 12 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
W. J. COMAUX, 20 rue Conti.
8mai—

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.
SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.
PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.
LIGNE POSTALE
DE NEW-YORK AU HAVRE.
Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.
FRANCE, Trudelle, samedi, 8 janvier.
LABRADOR, Sangller, samedi 22 janvier.
AMERIQUE, Pouzols, samedi, 5 février.
PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin)
Première cabine, $120 et $110 suivant l'emplacement.—Seconde $72—Troisième $40.—Entrepont, $26 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires.
Billets aller et retour à prix réduits.
LOUIS DE BEBIAN
Agent, 55, Broadway, New-York;
ou à L. GRAND, Agent,
nov—1tl Gallier Court, Lettre H. N. O.

BREME.
Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,
Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Havre, à Southampton à Havane.
Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD
Partiront comme ci-dessous:

	De Brême.	de la Nlle-Orls.
Hannover...	15 sept.	24 oct.
Frankfurt...	13 oct.	21 nov.
Hannover...	24 nov.	
Frankfurt...	25 déc.	

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.
En partant de Brême, les steamers touchent au Havre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.
Sujets aux conditions définies ci-dessous.
PRIX DU PASSAGE
De Brême, Southampton ou le Havre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres.......... $150 en or.
Entrepont.......... 36
De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Havre ou à Brême:
Chambres.......... $150 en or.
Entrepont.......... 45
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres.......... $35 en or.
Entrepont.......... 15
Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Havre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les consignées
La compagnie se réserve le droit de changer, ou retirer ses steamers, de différer leurs jours de départ, leur destination, leur chemin et les prix de passage.
Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
8 aout—1an Au No 42 de la rue de l'Union.

Pour New York directement.
Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.
CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.
Le steamer
KNICKERBOCKER,
Kemble, commandant,
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse
Mercredi, 19 janv. à 5 h. P. M.
L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3¼ pour cent.
Passage.......... $50.
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements, pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.
Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet, No 61.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville — &c.
A dater du 7 DECEMBRE,
Le bateau à vapeur
BILLY COLLINS partira, du pied de la rue Bienville, à 7.45 du matin, pour Westwego, et transportera les voyageurs à toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour le lendemain, à 6 heures du soir.
Le même bateau se reliera avec le train de passagers du Dimanche; il partira à 8 heures du matin et sera de retour le soir du même jour à 6 heures.
Le fret est reçu au même endroit, jusqu'à 1 heure de l'après midi, et sera livré le lendemain matin.
C. E. PAYNE,
14déc— Agent-général.

LIGNE DE MOBILE.
GRANDE ROUTE DE LA MALLE DU NORD DE ET L'EST.
A DATER DU 22 NOVEMBRE,
Les trains arriveront à la gare (pied de la rue du Canal) et en partiront comme suit :
—DEPARTS—
Exprès du jour.......... 7:30 a. m.
Exprès (tout le parcours) et malle.......... 5:00 p. m.
—ARRIVEES—
Exprès (tout le parcours) et malle.......... 10:00 a. m.
Exprès de nuit.......... 9:30 p. m.
Il y a des CHARS PULLMAN, journellement et sans changement, pour Cincinnati, Louisville, Nashville, Lynchburg et Baltimore. Il n'y a qu'un changement jusqu'à New-York et les villes de l'Est.
Le bureau où se vendent les billets est au coin des rues Camp et Commune, en face du City Hotel.
D. B. ROBINSON,
21 Nov. Surintendant.

THE MOBILE LINE.
GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.
ON AND AFTER NOV. 22 nd.
Trains will arrive and depart from depot foot of Canal street as follows:
—DEPART—
Day Express.......... 7:30 a. m.
Through Express and Mail.......... 5:00 p. m.
—ARRIVE—
Through Express and Mail.......... 10:00 a. m.
Night Express.......... 9:30 p. m.
Pullman Palace Cars daily to Cincinnati, Louisville, Nashville, Lynchburg and Baltimore without change and only one change to New-York and Eastern Cities.
Ticket office corner Camp and Common streets, opposite City Hotel.
D. B. ROBINSON,
21 Nov. Supt.

Chemin de Fer Pontchartrain.
L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée—
Excursion au Lac—aller et retour, le même jour....25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans....10 cents.
Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—
Départs de la ville. 6, 8, 10 heures A. M.; Midi; 2, 4, 6 P. M.
Départs du Lac. 7½ heures A. M.; 9, 11½, 1½, 3½, 5½ P. M.
Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.
Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.
Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.
C. H. ALLEN,
5 mai— Surintendant-général.

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.
Les trains partent et arrivent comme suit:
(Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)
A partir du 31 octobre 1875 à 5 30 P. M.
DEPARTS. Express.......7:20 A. M. Malle.......5:30 P. M.
ARRIVEES. Express.......12:30 A. M. Malle.......10:0 A. M.
Le train d'arrêment part le SAMEDI à 3.40 A. M. et arrive le DIMANCHE à 9.15 P. M.
CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.
Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.
Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.
A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général. 14 jv75

New Orleans, St. Louis & Chicago R. R. Co. (Great Jackson Route.)
(From Calliope street Depot.)
From October 31, 1875, at 5.30 P. M.
DEPART. Express.......7:20 A. M. Mail.......5:30 P. M.
ARRIVE. Express.......12.30 P. M. Mail.......10.0 A. M.
The accomodation train depart on SATURDAY at 3.40 A. M. and arrive SUNDAY at 9:15 P. M.
PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS-CHICAGO, AND LOUISVILLE.
Only one change of sleeping cars to Eastern cities.
Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.
A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. any 14 75

GRAND CHEMIN DE FER DE LA
Louisiane et du Texas, de Morgan.
Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.
LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 1/2 HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.
Le frêt pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté au taux de bateau à vapeur pour toute la route.
Le taux du frêt, pour les points sur l'Atchafalaya et le Tèche, au-delà de Brashear, restreint pour le moment. Des contrats spéciaux pour frêt sur marchandises expédiées pour ces points d'avant être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le frêt pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des tarifs spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront que par ce chemin de fer.
Afin que le frêt soit promptement expédié il doit être livré au dépôt, et le frêt reçu après cette heure partira par les trains suivants.
GEO. PANDELY,
Surintendant.
Pour frêt ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasin.
Il ne sera point reçu de frêt au dépôt après 5 heures.
8mai— CHS. A. WHITNEY, CO., Agents.

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'*Abeille* (édition quotidienne, $14 par an; édition hebdomadaire, $3). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, prélèvement fait de commission allouée au agents et aux maîtres de poste.

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Canal et Camp.

QUINZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes (compagnie locale et agences) de l'année expirée le 31 décembre 1874.

Sur risques d'incendie.......... $495,120 58
Sur risques de mer.......... 85,962 65
Sur risques de rivières.......... 94,294 — $685,497 82

En moins—réservé pour risques non expirés le 31 décembre 1874.......... 166,601 58
Primes remboursées.......... 33,222 72 — 199,824 28
$485,673 55
Plus intérêts.......... 35,265 14
$504,939 ?

Compagnie locale et agences
A déduire, réassurances.......... $ 45,109 96
Pertes par le feu $161,144 88
Pertes sur mer.. 57,482 43
Pertes sur les rivières et dans l'intérieur.......... 51,427 45 — 270 ...
Dépenses générales.......... 55,780
Taxes.......... 19,420
Commissions.......... 35,550
Réfraction (rebate).......... 51,494 86 — 476,636
Bénéfice net.......... $ 27,226 71

L'actif de la compagnie est comme suit:
En caisse.......... $ 65,050 89
Primes en voie de recouvrement.......... 92,122 77
Garanties et billets hypothécaires.......... 211,859 84
Effets à recevoir pour primes.......... 12,481 04
Bonds de la ville et autres bonds.......... 138,816 55
Actions de la Cie du Gaz et autres actions.......... 74,409 59
Primes d'agences en voie de transmission.......... 9,787 21
Dû par des compagnies d'assurances.......... 7,290 61
Propriété foncière au coin des rues Canal et Camp.......... 76,862 77
Autres propriétés foncières.......... 70,531 64
Succursale, troisième district, prime en recouvrement.......... 1,675 78
Compte suspendu.......... 2,070 18
$758,560 88

PASSIF.
Capital.......... $500,000 00
Réserve pour risques non expirés le 31 décembre 1874.......... 166,601 58
Intérêts et dividendes non recouvrés.......... 6,787 18
Réclamations contre la compagnie.......... 4,292 72 — $677,632
Surplus plus que suffisant pour couvrir la dépréciation.......... $ 80,928 37

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 15 janvier 1875.

JOHN LEMONNIER, Troisième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans.

Le 14 du courant, à une réunion des directeurs il a été résolu de payer le dividende-intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayant-cause, à dater du 1er février prochain.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 14 janvier 1875.

DIRECTORS.

W. B. SCHMIDT, A. M. BICKHAM, PLACIDE FORSTALL, AD. SCHREIBER, H. GALLY, JULES TUYES, CHARLES LAFITTE, W. A. BELL, W. VAN BAMTHUYSEN, D. FATJO, EMILE BOUNY, D. D. ROGERS.

17janv—

Second Etat de Situation DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1873, à savoir:
Sur risques de feu.......... $114,062 22
Sur risques de mer.......... 66,231 37
Sur risques de rivières.......... 22,286 ?
Total des primes.......... $202,800 ?
Moins primes rendues.......... 3,154 77
Primes acquises.......... $199,646
Déduit—Pertes par le feu.......... $45,106 ?
Pertes sur mer.......... 42,116 ?
Pertes sur rivières.......... 15,476 ?
$102,698 ?
Réassurances.......... 31,216 73
Réfactions (rebate).......... 2,562 ?
Taxes.......... 7,450 ?
Loyer.......... 2,750 ?
Dépenses, et profits et pertes.......... 25,616 18
$172,293
Réservé pour primes non-terminées.......... $17,520 ?

La Compagnie possède l'ACTIF suivant:
Capital en Stock-notes.......... ?
Comptant.......... 42,453 ?
Comptes en voie de collection.......... 13,360 ?
Billets recevables.......... ?
Prêts sur garanties.......... 60,050 ?
Prêts sur hypothèques.......... 41,345 ?
Stocks et Bons.......... 5,870 ?
Installations de bureaux et meubles.......... 2,000 ?
En mains d'agents en Europe, etc.......... 6,125 ?
$296,617
Moins intérêts non-payés et dividendes.......... 2,196
$294,420 ?

Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Vice-Président.

L. W. BAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 20me janvier 1874.

E. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874:

A. Baldwin, S. Henderson, G. P. Blancan, A. Tertrou, O. Hercier, S. J. Leeds, A. M. Fortier, F. Laborde, T. L. Airey, R. Huff, J. Brunaso, M. Keiffer, A. Hirsch, K. E. Bryant, O. Hopkins, H. Kern, W. B. Conger, A. Palacio, H. Rear, R. De Gas, E. Ganucheau, J. B. Camors, W. A. Bell, H. Roos.

Mechanics' and Traders INSURANCE COMPANY.

Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant

Primes de l'année expirée le 31 août 1873:
Primes sur l'incendie.......... $129,081 46
Primes de mer.......... 24,810 03
Primes de rivières.......... 5,807 87
Primes sur les risques non expirées le 31 août 1872.......... 42,090 ?
Total.......... $201,889 ?
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année.......... 90,126 ?
$111,663 ?
Pertes payées dans l'année:
Sur les risques d'incendie.......... $64,817 ?
Sur les risques de mer.......... 17,895 ?
Sur les risques de rivières.......... 18,231 71—100,944
$110,539 ?
En moins,
Réfaction (rebate), 15 pour cent.......... $5,552
Réassurances.......... 18,682 4
Dépenses, taxe, licence, intérêt.......... 3,445 ?
Réservé pour pertes non réglées.......... 20,000 ?—48,941 84
Bénéfice net.......... $61,597 57

L'actif de la Compagnie est comme suit:
En caisse.......... $50,714
Effets à recevoir pour primes et prêts, garantis.......... 204,047
Primes en voie de recouvrement.......... 421 ?
Actions bons, actions, etc., de banques compagnies d'assurance, etc.......... 2,354
Propriété foncière.......... 4,557
Billets d'actions (stock notes).......... 262,230 ?
$523,324 ?

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.

JAMES A. WHITE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, soussigné, notaire public, ce 20 septembre 1873.

CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré:
Intérêt sur le capital payé.......... 10 pour cent.
Dividende sur le susdit.......... 5
Dividende primes remboursées.......... 15

Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 20 octobre prochain.

DIRECTEURS.

C. W. Allen, C. A. Green, A. J. Aikon, J. L. Haas, J. A. Brase, Col. T. H. Hunt, W. T. Blak, J. D. Hill, I. Bloom, Jas. S. Lanphier, Sam. Boyd, Robert L. Moore, C. H. C. Brown, John Myers, John B. Cobb, H. J. Mullan, Geo. W. Church, Edward Nalle, J. E. Campbell, G. W. Sentell, Lloyd R. Coleman, W. R. Thompson.

DONATIEN AUGUSTIN, Register in Bankruptcy.

Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1869.

Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms. Passports procured from Washington.

Residence No 165 Esplanade Street.

Compagnie d'Assurance Mutuelle DES Marchands de la Nlle-Orléans.

104.......... Rue du Canal.......... 104

VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 1875, y compris les risques non expirées de née précédente:
Sur risques de feu.......... $550,621
Sur risques de mer.......... 52,556 19
Sur risques de rivières.......... 55,963 08
Total des primes.......... $675,150 22
En moins, primes non expirées.......... 121,466 ?
Profit net sur les primes le 31 mai 1875.......... $553,693 ?

Pertes payées—
Sur risques d'incendie.......... $257,244 41
Sur risques de mer.......... 47,782 44
Sur risques de rivières.......... 22,344 65
$327,476 00
Taxes.......... 25,009 ?
Réassurances et primes remboursées.......... 26,849 72
Dépenses et quinze pour cent réfaction moins intérêt.......... 54,930 07
$454,260 67
Profit.......... $102,431 56

L'Actif de la Compagnie est comme suit:
Propriétés foncières.......... $282,614 42
Bons de la ville.......... 216,110 00
Actions de banques, chemin de fer et autres.......... 72,611 80
Billets garantis par hypothèque et gages.......... 227,279
Effets à recevoir.......... 88,917
Primes en voie de recouvrement.......... 94,404
Bons de l'Etat.......... 650
Actions d'assurance.......... 19,124
Actions du Valette Dry Dock Comp.......... 10,400 00
Bons hypothécaires du Turner's Association.......... 2000 00
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall.......... 5000 00
En caisse.......... 105,557 29
$1,223,866 ?

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.

W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, par devant moi le 15 juin 1875.

JAMES FAHEY, Notaire public.

A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.

DIRECTEURS:

F. Maspero, Ed. Toby, D. Fatjo, P. Fourchy, S. Z. Relf, M. W. Smith, L. F. Generes, J. J. Fernandes, D. A. Chaffraix, J. M. Allen, Chas. Lafitte.

16juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL DE LA Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

22 Mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 20 avril 1875.

Primes d'incendie.......... $201,306 60
Primes de mer.......... 42,344 83
Primes des rivières.......... 112,114 32—$355,767 75
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées.......... 278,197 7
Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—
Sur risques de incendie.......... $93,347 66
Sur risques de mer.......... 15,447 22
Sur risques de rivières.......... 35,553 91—$140,348 69
Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c.......... 73,705 23—214,054 23
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital.......... $62,123 12
L'actif de la compagnie est comme suit:
Effets à recevoir.......... $42,674 01
Prêts sur bons et hypothèques 55,943 23—$99,617
Prêts sur actions, sur demande 137,439 58
Argent en banque.......... 83,089 96—200,529 54
Propriétés foncières.......... 118,759 42
Bons de la ville, actions de banques et autres.......... 153,581
Primes en voie de recouvrement, comptes d'affaires en suspens, &c.......... 37,514 1
Total de l'actif.......... $610,301 31

Le tableau qui précède est une copie exact faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.

HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Signé sous serment devant moi, ce 22 mai 1875.

WM. H. HOLMES, Seconde Justice de paix, Paroisse d'Orléans, Lse.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui assurent dans la Compagnie et qui ont droit au dit dividende.

DIRECTEURS.

Thomas A. Adams, Sam'l B. Newman, Sam'l H. Kennedy, C. T. Buddecke, John Phelps, Adam Thompson, Henry Abraham, P. N. Strong, Victor Mejor, Joseph Bowling, Edward J. Gay, John M. Sandidge, Simon Hernsheim, Simon Forcheimer, Joseph B. Wolfe, R. B. Post, Edward Pilsbury, John E. King, Fred'k Camerden, J. L. Harris, Andrew Stewart, Joseph Stone, George Martin, Alfred Moulton, L. O. Jurey, Edward Nalle, George W. Sentall, A. Levi.

24mai—

BILAN DE LA BANQUE GERMANIA NATIONALE A LA NOUVELLE-ORLEANS DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE, A la clôture des affaires du 2 octobre 1874

RESSOURCES:
Prêts et escomptes.......... $753,978 ?
Tiré en sus.......... 4,242 ?
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation.......... 300,000
Bons des Etats-Unis pour caisse.......... 100,000
Autres actions et Bons.......... 39,395 ?
Dû par des agents de réserve et de rachat.......... 80,637
Dû par d'autres banques nationales.......... 7,148 ?
Dû par des banques et des banquiers de l'Etat.......... 1,381
Propriété foncière, mobilier et installations.......... 5,000 ?
Dépenses courantes et taxes payées.......... 11,163 ?
Primes payées.......... 60,000 ?
Echanges pour le Clearing-House.......... 134,312 ?
Billets d'autres banques nationales.......... 8,973 ?
Petite monnaie (y compris les nickels).......... 441 ?
Espèces.......... 27,873
Billets Legal Tender.......... 110,110
Total.......... $1,621,608 ?
PASSIF:
Capital payé.......... $300,000
Surplus.......... 27,000
Autres profits non partagés.......... 27,023
Billets de banques non rachetés.......... 269,995
Dividendes non payés.......... 346 ?
Dépôts individuels.......... $668,561 ?
Certificats de dépôts, payables sur demande.......... 500 ?
Chèques certifiés.......... 11,012
Chèques de caissiers non payés.......... 24,387 — 1,226,143 ?
Dû à d'autres banques nationales.......... 12,385 ?
Dû à des banques et des banquiers de l'Etat.......... 8,609 ?
Total.......... $1,621,608 ?

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Hermann, Boehl, caissier de cette banque déclare solennellement que je crois le susdit tableau exact.

HERM. BOEHL, caissier.

Signé et assermenté pardevant moi, ce 5 octobre 1874.

JOS. COHN, Notaire Public.

Exact—Témoins: T. FRUDHOMME, L. E. GAIR, ...

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

—Assure contre—
LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,
Aux plus Bas Taux du Tarif.
A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.
Primes reçues.......... $187,126 ?
Pertes par incendies sur mer et rivières payées.......... $51,447 ?
Réassurances, refactions (rebate), dépenses, etc.......... ?
124,001 ?
$63,114 1
Total de l'Actif.......... $264,312 ?

DECLARE:
Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 8 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham, S. Katz, Louis Schneider, A. Eime Bader, Jos. Keller, W. B. Schmidt, H. A. Baumgartner, Th. Lilienthal, R. Sieg, den, E. F. Del Bondio, C. H. Miller, Isaac Scherck, H. Eicke, S. I. Nestle, J. N. Schwarz, Chas. Engsfeld, H. Pohlman, Louis Schwarz, M. Frank, F. Rickert, X. Weissenbach, H. R. Gogreve, F. Roder, E. Wilderman, ...

Notice to Tax Payers.

THE undersigned respectfully announces to the Tax-Payers and the public in general, that he has removed his office from No 54 Exchange Alley between Bienville and Customhouse streets to No 56 same Alley. He again tenders his heartfelt thanks for the liberal patronage which has been bestowed upon him for the last twelve years, and hopes the continuance of the same.

JOHN T. DUFOUR, No 56 Exchange-Alley

Avis aux Contribuables.

LE soussigné a transporté son bureau du No 54 Passage de la Bourse, entre Bienville et Douane au No 56 même Passage. Il profite de cette occasion pour remercier sa clientèle et le public en général du bienveillant patronage qui lui a été accordé depuis dix ou douze ans. Le soussigné fera donc tous ses efforts pour continuer à donner pleine satisfaction au public en général.

JOHN T. DUFOUR.

1er oct.—1m No 56 Passage de la Bourse.

NEUVIEME ETAT ANNUEL DU FACTORS' AND TRADERS' Insurance Company,

37.......... Rue Carondelet.......... 37

Nlle-Orléans, 20 mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 30 avril 1875, savoir:

PRIMES DE L'ANNEE.
Sur risques d'incendie.......... $360,073 83
Sur risques de rivières.......... 221,229 76
Sur risques de mer.......... 44,116 41—$625,419 ?
En moins—
Primes non expirées le 30 avril 1875.......... $ 89,742 00
Primes remboursées.......... 9,925 50— 99,667
Montant net des primes.......... $525,7..
PERTES PAYEES, SAVOIR:
Sur risques d'incendie.......... $124,267 90
Sur risques de rivières.......... 124,482 58
Sur risques de mer.......... 2,220 65—$250,170 ?
Réassurances.......... 14,369 62
Réfaction (rebate).......... 15,492 81
Taxes d'Etat et de Ville.......... 22,618 46
Dépenses brutes, bureau local et agences.......... 52,399 61
Profits et pertes.......... 16,021 40—$380,582
Balance.......... $145,188
En plus, intérêts, escompte et épargne reçus.......... 105,054
$250,224
En moins, 1er intérêt semi-annuel sur le capital payé et le second dû.......... 110,000
Bénéfices net.......... 140,224 ?
En moins—réservé pour diminution de valeur des placements.......... 22,904 ?
Balance à partager sur le montant net des primes de 1874-5 et les primes non expirées de 1873-4.......... $117,130
L'actif de la Compagnie est comme suit:
En caisse.......... $ 204,493 15
Comptes en voie de recouvrement.......... 56,323 47
Effets à recevoir, pour prêts sur actions et bons.......... 532,923 04
Effets à recevoir à courtes échéances.......... 38,011 45
Actions de banques et autres actions.......... 215,102 55
Actions de chemins de fer de la ville.......... 79,549 66
Bons de la ville et autres bons.......... 110,681 56
Bons Masonic Grand Lodge of Louisiana.......... 5,000
Bons de l'Odd Fellows Hall Association.......... 5,000 00
Bons de l'Association de secours pour les veuves et les orphelins juifs.......... 2,000 00
Propriétés foncières.......... 80,125 00
PASSIF:
Capital.......... $1,100,000 00
Réserves pour risques non expirés.......... 89,742 ?
Dividendes non payés (y compris dividendes d'intérêt et de prime du 30 avril 1875.......... 177,665 22
Ca sual (surplus.......... 118,818 62—1,486,215

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie

ED. A. PALFREY, Président.

THOS. F. WALKER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 22 mai 1875.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 20 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, SUR DEMANDE, un SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT jusqu'au 30 avril 1875, ce-qui fait dix pour cent par an sur le capital de la Compagnie (1,000,000) et un DIVIDENDE COMPTANT DE VINGT-CINQ POUR CENT aux Actionnaires ($471,769 88) du montant net de leurs primes participantes de l'année expirée le 30 avril 1875 et de leurs primes participantes non expirées de l'année expirée le 30 avril 1874.

ED. A. PALFREY, Président.

THOS. F. WALKER, Secrt. MOSES GREENWOOD, Vice-Président.

DIRECTEURS:

Moses Greenwood, R. M. Walmsley, W. A. Johnson, A. Britain, John I. Noble, A. H. May, John Chaffe, S. H. Snowden, Richard Milliken, T. Lytt. Lyon, Samuel E. Moore, Wm C. Raymond, J. L. Warren, James S Prestidge, R. T. Buckner, Samuel H. Boyd, Saml. Friedlander, Joseph McElroy, A. A. Yates, R. R. Wheelock, John I. Adams, Cyrus Bussey, Isaac Scherck, Wm' J. Behan, E. F. Zahleman.

23mai—1m

RAPPORT SUR L'ETAT DU STATE NATIONAL BANK, A LA NOUVELLE-ORLEANS, ETAT DE LA LOUISIANE, A la clôture des affaires du Vendredi, 1er octobre 1875.

RESSOURCES.
Prêts et escomptes.......... $1,189,486 ?
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation.......... 550,000 00
Autres actions, bons et hypothèques.......... 35,891 75
Dû par des agents (approuvés) de réserve.......... 111,145 12
Dû par d'autres banques nationales.......... 21,266 50
Dû par des banquiers et des banques d'Etat.......... 79,073 ?
Propriétés foncières, mobilier et installations.......... 146,174 27
Dépenses courantes et taxes payées.......... 19,643
Primes payées.......... 55,600
Echanges pour le Clearing House.......... $162,421 29
Billets d'autres banques nationales.......... 3,159 00
Petite monnaie (y compris les nickels).......... 1,300 06
Espèces.......... 32,222 ?
Billet legal tender.......... 153,466 00—352,579 71
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis pour cent des billets en circulation.......... 25,000 00
Total.......... $2,571,756 ?
PASSIF.
Capital payé.......... $550,000 00
Surplus.......... 38,560 54
D'autres profits non partagés.......... 65,690 82
Billets de banque nationale non-rachetés.......... 508,000 00
Dividendes non payés.......... 9,559 ?
Dépôts individuels sujets à des chèques.......... $962,702 ?
Certificats de dépôts sujets à demande.......... 2,000 ?
Chèques certifiés.......... 32,012 01
Chèques de caissier non payés.......... 100 00
996,815 ?
Dû à d'autres banques nationales.......... 59,428 ?
Dû à des banquiers et à des banques d'Etat.......... 81,430 47
Total.......... $2,571,756 ?

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la susdite banque, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment, pardevant moi, ce 11 octobre 1875.

THEO. GUYOL, Notaire Public.

Exact—témoins:

ALF. MOULTON, W. T. BLAKEMORE, SAM'L FRIEDLANDER } Directeurs.

13oct—1f

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux No 46 de la rue Vieille-Levée.

—QUATRIEME ETAT ANNUEL—

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, le New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1875, fin de la quatrième année fiscale:

Montant total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875.......... $1,791 70
Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875.......... 5,345 ?
Dépenses générales, taxes, loyers, &c., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875.......... $5,499 ?
Escompte de billets payés avant l'échéance.......... 247 71
Montant des dépenses non couvertes l'année dernière.......... 1,381 43
$7,084 14
Bénéfice net.......... 112 24
$7,137 ? $7,137 ?

L'actif de la Société est comme suit.
Billets payables mensuellement garantis par première hypothèque et privilège de vendeur.......... $84,906 27½
Propriété foncière.......... 9,450 22
Comptant: A la banque Nationale de l'Etat.......... $1,661 41
Currency des Etats-Unis.......... 144 26¼ 1,810 67¾
Effets à recevoir.......... 7,160 15
Divers débiteurs.......... 580 77
Installations.......... 1,000 00
Intérêt courant.......... 255 ?
105,172
Actions payées en plein.......... 79,150 00
Actions payées en partie.......... 3,792 ?
Scrip.......... 4,830 00
Dividende No 1 non-réclamé.......... 127 20
Effets à payer.......... 400 00
Divers créanciers.......... 402 ?
Surplus de l'actif.......... 16,470 ? 105,172 ?

Nous, soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ, Président.

A. SAULET, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 21 octobre A. D. 1875.

G. LEGARDEUR, JR., Notaire public.

21 oct—1m

Premier état annuel DE L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LIM.

Au No. 152 de la rue du Canal, Le 12 décembre 1873.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1873.
Primes d'incendies.......... $52,541
Primes de rivières.......... 1,113 ?
Total des primes.......... $53,515 ?
En moins—primes non expédiées.......... 35,576 ?
Montant net des primes.......... $17,983 ?
A déduire:
Pertes par les incendies—payées.......... $ 238 ?
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts.......... 12,154 ? 12,391
Montant réservé pour pertes non réglées.......... $5,546 ?

L'ACTIF de la compagnie est comme suit:
Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $306,450.......... $151,233 ?
Propriétés foncières appartenant à la compagnie.......... 17,500 00
Prêts garantis par des actions.......... 1,300 00
Actions appartenant à la compagnie.......... 27,550 00
Bons des Etats-Unis.......... 5,000 00
Effets à recevoir.......... 3,226 ?
Effets à recevoir à courtes échéances, d'ont 8 pour cent d'intérêt.......... 13,360 ?
Primes en voie de recouvrement.......... 27,436 ?
Effets à recevoir pour primes.......... 309 ?
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier.......... 13,419 ?
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agences.......... 3,345 ?
Capital souscrit en voie de règlement.......... 25,451 ?
$305,942 ?

PASSIF.
Capital, 4,153 2-3 actions, de $100, assurées à $75 l'action.......... $313,790
Montant réservé pour garantir surmontant tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées.......... 17,933 ?
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé.......... 17,933 ?
Montant réservé pour perte non réglées.......... 5,546 ?
Salaires non payés.......... 788 ?
$355,942 ?

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.

DOUGLAS WEST, Secrétaire P. F.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 5 janv A. D. 1874.

Rapport sur l'Etat DE LA BANQUE NATIONALE DE L'ETAT, A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du mercredi 30 juin 1875.

RESSOURCES.
Prêts et escomptes.......... $1,115,402 ?
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation.......... 556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques.......... 25,718 ?
Dû par des agents de réserve, approuvés.......... 95,731 ?
Dû par d'autres banques nationales.......... 22,095 ?
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat.......... 159,018
Propriétés foncières, mobilier et installations.......... 139,718 10
Dépenses courantes et taxes payées.......... 28,563 ?
Primes payées.......... 55,6 ?
Echanges pour le Clearing-House.......... $121,818 ?
Billets d'autres banques nationales.......... 26,802 00
Petite monnaie, (y compris les nickels).......... 2,875 79
Espèces.......... 77,279 17
Billets Legal Tender.......... 466,872 00
$706,808
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 pour cent du montant en circulation).......... 25,000 ?
Dû par le trésorier des Etats-Unis (autre somme que le fonds de rachat 5 pour cent).......... 4,000 00
Total.......... $2,896,545 ?
PASSIF.
Capital payé.......... $350,000 ?
Surplus.......... 36,590 ?
Autres profits non-partagés.......... 87,474 ?
Billets de banque nationale, non rachetés.......... 500,000 00
Dividendes non payés.......... 6,931 15
Dépôts individuels sujets à des chèques.......... $1,222,571 00
Certificats "demand" de dépôts.......... 7,000 00
Chèques certifiés.......... 12,850 ?
Chèques du caissier, non-payés.......... 100 00
1,342,521 ?
Dû à d'autres banques nationales.......... 79,541 ?
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat.......... 91,456 ?
Total.......... $2,896,545 ?

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la banque ci-dessus nommée, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 16me jour de juillet 1875.

THEO. GUYOL, notaire public.

Exact—Témoins:

G. A. WILLIAMS, JOS. DUNBAR, WM. G. VINCENT.

Commercial Insurance Company of New Orleans.

120.......... RUE DE LA COMMUNE.......... 120

NEUVIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires.

Primes de l'année expirée le 31 mars 1875
Feu.......... $90,583 60
Mer.......... 13,339 20
Rivières.......... 28,181 23—$132,1..
Plus—risques non expirées le 31 mars 1874.......... 15,745 00
149
Moins—primes non expirées le 31 mars 1875.......... 17,200 00
Montant net des primes.
Perte par le feu.......... $9,619 84
Pertes sur les rivières.......... 32,541 — $42,161 ?
Réfaction (rebate).......... 25,234 ?
Réassurances.......... 8,899 ?
Primes remboursées.......... 1,325 ?
Taxes.......... 14,211 50
Casuel.......... 2,170 ?
Loyers.......... 6,583 ?
Dépenses.......... 15,406 ?
$117,896 ?
Moins Intérêts profits et pertes.......... 20,192 18 — $97,70
Bénéfice net.......... $34,

ACTIF.
Effets à recevoir.......... $226,934 42
Mobilier.......... 4,923 93
Actions du Harbor boat.......... 850 00
Bons de la Ville.......... 1,220 00
Actions de la banque de l'Etat.......... 3,800 ?
Comp. pour les recouvrements net.......... 14,623 51
En caisse.......... 25,100 00
$347,412 ?

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1875.

J. H. OGLESBY, Président.

WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 12 avril 1875.

E. J. IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande.

15 avril—1m

ETAT DE SITUATION DE LA Germania National Bank DE LA NOUVELLE-ORLEANS. 31 décembre 1874.

ACTIF.
Billets escomptés.......... $ 683,753 ?
Prêts sur demande.......... 68,365
Bonds des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour répondre de la circulation.......... 300,000
Primes sur les bonds ci-dessus.......... 23,000
Billets des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour racheter la circulation.......... 13,500
Actions et bon's divers.......... 22,363
Dû par des banques et des banquiers éloignés.......... 2,155 ?
Mobilier et accessoires.
Avoir en argent:
Bonds des E. U. en main.. 112,000
Comptant en caisse ici.......... 451,629 96
De dans les banques de New-York.......... 204,860 1 — 768,490 ?
Total de l'actif.......... $1,880,441 ?
PASSIF.
Capital payé.......... $ 300,000
Excédant de fonds.......... 27,600
Billets émis.......... 267,100
Dépôts.......... 1,172,304 65
Dû à des banques et à des banquiers éloignés.......... 54,180
Profits bruts pendant les 6 derniers mois.......... 67,366 ?
Moins dépenses et taxes.......... 19,508 57
Profits nets (sur lesquels un dividende de 7 1/2 pour cent $22,500 a été déclaré aux actionnaires.......... 46,956 ?
Total du passif.......... $1,880,4..

LOUIS SCHNEIDER, Président.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYE.......... $500,000

EXTRAIT DU DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL—1874.

Montant net des primes, escompte et intérêt.......... $334,878
Pertes, dépenses, taxes.......... $196,338 76
Fonds en réserve, $10,000 et dividende sur le capital, 10 pour cent.......... 59,626 54
255,515 ?
Bénéfice net.......... $78,861 17
Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHE.
Actions, bons, prêts et effets à recevoir.......... $409,870 06
En caisse et primes en voie de recouvrement.......... 129,775 71
$539,645 77

Dividende payé sur actions, DIX POUR CENT par an, et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR CENT, payable comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur les risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie No 61 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.

JAMES I. DAY, Président.

HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1875—

JNO. G. GAINES, JAS. I. DAY, E. J. HART, LIONEL C. LEVY, HENRY RENSHAW, EMORY CLAPP, HUGH WILSON, JAMES BYRNES, E. BOOZE, J. L. HARRIS, A. BALDWIN, W. B. SCHMIDT, CHAS. MACREADY, L. ALCUS, W. SEYMOUR, ISAAC L. HAAS, RICHARD FLOWER, SCOTT McGEHEE, J. WEIS, GEO. JONAS, E. W. TAYLOR, D. FATJO, J. C. MORRIS, T. L. AIREY.

? mars—au 1er janvier.

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMEMENT aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873:

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873, y compris les risques non terminés de 1872.......... $153,02?
Primes sur les Risques de feu.......... $120,490 15
Primes sur les Risques de rivières.......... 28,511 ?
Primes sur les Risques de mer.......... 4,721 18
Moins les primes rendues.......... 3,787 ?
Moins les primes sur Risques non terminés en 1873.......... 32,687 ?— 34,414
Primes nettes pour l'année 1873.......... $148,606 14
Dépenses pour l'année 1873.......... 23,346 ?
$165,854 ?
Pertes payées durant la même période—
Sur les Risques de feu.......... $59,957 ?
Sur les Risques des rivières.......... ?
Sur les Risques de mer.......... 15,738 43
...
Réassurances.......... ?
Taxes.......... ?
Réfaction au lieu de scrip.......... 13,264 ?
Dépenses et Profits et Pertes, moins les comptes de loyer.......... 15,797 ?
Intérêt dû sur les Scrips non encore payés.......... 3,200
$54,965 ?
Moins escompte et intérêts.......... 25,612 43 — 29,372
$154,854
Pertes non réglées.......... 30,00
$184,24

La Compagnie possède l'Actif suivant:
En caisse.......... $23,403 ?
Effets à recevoir sur prêts et sur garanties.......... ?
Effets à recevoir sur Primes.......... ?
Primes à recevoir en voie de recouvrement.......... $57,573 ?
Propriété foncière.......... 61,605 ?
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans.......... 60,000 ?
Actions de Banques.......... 130,146 ?
Actions de la Compagnie Valette Dry Dock.......... 4,000 ?
Actions du Harbor Protection Company.......... 325 ?
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés.......... 4 ?
Bons de l'Odd Fellows Hall Association.......... 1,000 ?
Actions de Compagnies d'assurance.......... 1,300
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association.......... 5,000
Compte suspendu de Bons et d'Actions.......... 4
326,144

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. BROTHER, Président.

A. W. HUNTER, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce sixième jour de janvier, A. D. 1874 comme l'attestent ma signature et le sceau.

ANDREW HERO, Notaire Public.

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLEANS.

DIX-HUITIEME ETAT

De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.
Primes d'incendie.......... $90,384 55
Primes sur les rivières.......... 13,068 53
Primes maritimes.......... 9,042 82
112,492 ?
Moins primes remboursées.......... 2,425 ?
$110,067 ?

Pertes payées dans l'année—
Pertes par l'incendie.......... $22,189 ?
Pertes sur les rivières.......... 16,422 12
Pertes sur mer.......... 816 17
$39,427 94
Réassurances.......... 4,589 ?
Loyer.......... 2,500 ?
Taxes.......... 2,350 ?
Réfaction (rebate).......... 16,277 ?
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt.......... 8,457 30
Réservé pour risques non terminés.......... 27,171 00 — 92,504 ?
15,263 ?

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Prêts garantis par nantissement.......... 8,739 67
Prêts garantis par hypothèque.......... 31,006 12
Effets à recevoir pour primes.......... 12,450 ?
Actions, bons et autres obligations.......... 142,598 ?
Propriété foncière.......... 5,447 ?
Primes en voie de recouvrement.......... 13,100 ?
En caisse.......... 27,082 ?
$242,434 ?

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.

J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Signé, soussignement, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir de mardi 11 mai.

9 mai—10t.

ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

A la clôture des affaires, le 9 Janvier 1874.

ACTIF:
Prêts et escomptes.......... $854,394 ?
Bonds des Etats-Unis.......... 400,000 ?
Primes sur Bonds des Etats-Unis et ...
Billets de Banques.......... 71,755 ?
Dû par Banques et Banquiers.......... 17,772 ?
Propriétés foncières, meubles et installations.......... 9,309 ?
Dépenses courantes.......... ?
Billets du Trésor (Legal Tenders).......... ?
Billets de Banques Nationales.......... ?
Or.......... ?
Chèques sur banques locales payables en currency.......... ?
$1,667,532 ?

PASSIF:
Capital payé.......... ?
Surplus.......... ?
Circulation.......... ?
Dépôts.......... ?
Chèques du caissier.......... ?
Escomptes, intérêt et change.......... ?
Dû à Banques et Banquiers.......... ?
Dividendes non-réclamés.......... ?
$1,667,532 ?